

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances Locales 7.1 décisions budgétaires

Fixation du tarif de loyer pour
l'accueil de jeunes volontaires
dans le cadre du Corps
Européen de Solidarité.

DATE DE CONVOCATION
1^{er} septembre 2022

Nombre d'Administrateurs
en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

La Présidente du CCAS,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,
dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2022-09-34

L'an deux mil vingt deux

le cinq septembre deux mil vingt deux à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de madame MEZRAR, Présidente.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme SEMIEM – M. LE NOE – Mme SCOTE – Mme
LAMBERT – Mme JAFFRENNOU – Mme LOISEAU – Mme POILPRE –
Mme BREANT – Mme CREVON

Excusés :

Mme DUDOUET
Mme BARRIERE
M. SACHOT
Mme DUVAL
M MAUGER

Mme SCOTE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Rapporteur : Madame la Présidente, Nadia MEZRAR

Dans sa délibération n°2021-10-82, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a
conventionné avec la MJC de la région d'Elbeuf afin de coopérer pour l'accueil de
jeunes étudiants européens volontaires dans le cadre du Corps Européen de
Solidarité.

Dans cette convention, la Ville s'engageait à être labellisée par le Corps Européen
de Solidarité et à proposer un hébergement pour deux volontaires européens.

En conséquence, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf accueillera deux jeunes
étudiantes européennes, entre le 26 septembre 2022 et le 1er octobre 2023. Il est
proposé de les héberger au sein de la résidence autonomie, pour une durée d'un
an, dans les logements 3305 et 3301, situés dans le bâtiment B.

Cet hébergement, de nature à créer des liens intergénérationnels, est rendu
possible par le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 qui autorise l'accueil en
résidence autonomie de personnes handicapées, d'étudiants et de jeunes
travailleurs dans des proportions inférieures ou égales à 15 % au total de la
capacité autorisée 15%.

Il est proposé au Conseil d'administration de fixer un tarif de loyer adapté au public
hébergé, soit 250€ par mois et par logement.

Vu

Les articles R 123-20 et R 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

La délibération n° 2021-10-82 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf portant sur la signature de la Convention de partenariat avec la MJC de la région d'Elbeuf ;

Considérant

La possibilité pour le CCAS d'héberger, au sein de la Résidence Marguerite Thibert, les jeunes volontaires accueillis dans le cadre du Corps Européen de Solidarité.

Qu'il convient de fixer un montant de loyer adapté à l'accueil de jeunes volontaires ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

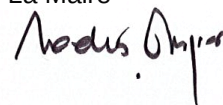
Voix pour : 10 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de fixer à 250€/logement le tarif mensuel du loyer dans le cadre de l'accueil de jeunes volontaires du Corps Européen de Solidarité.

Article 2 : d'autoriser Mme la Présidente du CCAS à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de ce tarif.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

La Maire



Mme Mezrar